

Budget 2012

Les plans de promotions en ligne de mire

Au-delà du plan de rigueur présenté par le Premier Ministre ce 24 août pour réduire le déficit public, le gouvernement a renvoyé aux parlementaires le soin de trouver 1 milliard d'euros d'économies budgétaires supplémentaires pour le budget 2012.

Les premières pistes évoquées visent une nouvelle fois les fonctionnaires !

En effet, un débat est en train de se focaliser sur un point peu souvent évoqué depuis 2007 : la rétrocession aux fonctionnaires de 50% des économies réalisées au travers le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La Cour des Comptes, dans un récent rapport, pointe que certains ministères vont au-delà de ce taux de rétrocession, ce qui pour elle, expliquerait en grande partie un gain budgétaire lié aux suppressions d'emplois loin d'être à la hauteur des prévisions.

FO Finances récuse ce constat !

Dans les ministères économique et financier, le taux de non renouvellement des départs à la retraite atteint non pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais 70%. Par ailleurs, ce qui était un slogan en 2007 « Moins nombreux – Mieux payés », est resté lettre morte, hormis quelques mesures spécifiques liées à certaines restructurations..

Pour autant, reprenant à son compte les conclusions de la Cour des comptes, le rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée Nationale, propose d'intégrer dans le taux de 50% de rétrocession, tous les avantages catégoriels (le NES B, le prochain 8^{ème} échelon de la catégorie C par exemple). Cette proposition, si elle était entérinée, aurait indubitablement un impact néfaste sur le taux de promotions internes dans les directions de nos ministères.

Or, les taux de promotions actuels ne permettent pas, loin de là, à tous les agents de connaître une promotion dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

C'est pourquoi, FO Finances condamne cette nouvelle attaque anti-fonctionnaire, et considère qu'il serait particulièrement inconcevable que les taux de promotion à venir soient en diminution, au risque de bloquer les carrières des agents encore plus durement !

FO Finances saura rappeler ses exigences et ce dès le prochain Comité technique Paritaire Ministériel, présidé par les ministres.

Paris, le 1^{er} septembre 2011